RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3 SOLEILS
société civile immobilière au capital de 900 euros
siège social : 8 RUE DES ERABLES 67204 ACHENHEIM
922778436 RCS Strasbourg
(la "**Société**")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 22/02/2025

Les Associés :

- Madame Marina D'ERRICO, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] titulaire de 30 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Xavier MATHEYS, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] titulaire de 30 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Marc GOUSSARD, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] titulaire de 30 parts sociales en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble quatre-vingt-dix (90) parts sociales, soit la totalité des parts sociales de la Société,

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1
(Transfert du siège social de la Société)

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, de transférer le siège social de la Société du 8 RUE DES ERABLES 67204 ACHENHEIM au [redacted] et ce à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

M.D. X.M. M.G.

DÉCISION 2
(Modification corrélative des statuts de la Société)

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit : la mention de l'adresse de l'ancien siège social à savoir "**8 RUE DES ERABLES 67204 ACHENHEIM**" est supprimée et est remplacée par la mention de l'adresse du nouveau siège social à savoir "**7 LE HAUT DU BOZET 88220 Xertigny**".

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3
(Signature électronique pour les formalités)

Les Associés conviennent expressément qu'ils pourront signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Yousign qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la décision dans les conditions prévues par les lois applicables.

Les Associés s'engagent chacun en ce qui le concerne à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes décisions soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chacun des Associés reconnait et accepte que sa signature via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent contrat à cet égard.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 4
(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

**

M.D. X.M. M.G.

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 22/02/2025, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis aux membres de la Gérance, qui le reconnaissent, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à ACHENHEIM, le 22/02/2025,



Marina D'ERRICO
Gérant et Associé



Xavier MATHEYS
Gérant et Associé



Marc GOUSSARD
Gérant et Associé

M.D. X.M. M.G.